

**L'UAPED Timone** est aussi équipe régionale pédiatrique référente enfance en danger (EPRRED) : dimension universitaire d'enseignement, de recherche, de formation et d'animation.

**L'UAPED** est en lien étroit avec les autres partenaires impliqués dans la protection de l'enfance au sein du département des Bouches du Rhône : le conseil départemental, le tribunal judiciaire de Marseille, le groupement de gendarmerie nationale, la direction départementale de la Sécurité Publique et les associations : La Voix de l'enfant et l'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance.

Hôpitaux | ap  
Universitaires | hm  
de Marseille

## L'équipe

**Chef de service :** Pr Brigitte CHABROL  
**Responsable médical :** Dr Emmanuelle BOSDURE

### L'équipe est composée de :

Pédiatres : Dr Emmanuelle BOSDURE et Dr Violaine BRESSON  
Chirurgien gynécologue pédiatre : Dr Claude BORRIONE  
Médecins légistes de l'équipe de l'Unité médico-judiciaire (UMJ)  
Psychologues  
Assistante sociale  
Secrétaire  
Infirmière puéricultrice

## Nous contacter

04 91 38 58 18

uaped.timone@ap-hm.fr

UAPED  
Unité d'Accueil Pédiatrique  
pour l'Enfance en Danger

Hôpitaux | ap  
Universitaires | hm  
de Marseille

MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence Régionale de Santé  
Bouches-du-Rhône

POLICE NATIONALE

Gendarmerie  
NATIONALE  
Le plus sûr ensemble

DÉPARTEMENT  
BOUCHES  
DU RHÔNE



AVAD  
Association d'Aide  
aux Victimes  
d'Actes de Délinquance

Hôpital Timone Enfant

## UAPED en quelques mots

Du fait de leur état de dépendance, de faiblesse et de fragilité physique ou psychique, les mineurs victimes de violences, de maltraitements ou de négligences présentent une vulnérabilité qui justifie une prise en charge spécifique, notamment soignante, et un traitement judiciaire adapté.

Une évaluation médicale, psychologique, sociale et de l'environnement familial du mineur victime est nécessaire afin d'adapter la prise en charge aux besoins de l'enfant en matière de soins, de constat et de protection. La parole de l'enfant doit être recueillie par des professionnels formés, dans un lieu sécurisant, protecteur et aménagé à cet effet.

Pour répondre à ces exigences le second plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants (2020-2022) prévoit, dans sa mesure 6, de déployer les « Unités d'Accueil Pédiatrique pour l'enfance en danger » (UAPED).

L'UAPED au sein de l'Hôpital de la Timone Enfants, permet dans un lieu unique et adapté, avec du personnel formé, un accueil, une audition par les services d'enquête et une prise en charge globale (judiciaire, pédiatrique et médico-légale) du mineur victime.



## pour qui ?

Enfants adressés par des professionnels intra ou extrahospitaliers uniquement

Enfants victimes de violences graves, de tout type de maltraitements ou de négligences

Enfants vivant dans un contexte de violences conjugales ou de maltraitance envers d'autres membres de la fratrie

## Pourquoi ?

Lieu de ressource pour **Prévenir, Accueillir, Soigner, Porter assistance, Protéger, Ecouter, Orienter**

**Guichet unique** permettant de coordonner les principaux volets de la prise en charge : pédiatrique, médico-légale, psychologique, sociale et judiciaire.

**Prise en charge spécialisée** dans un cadre hospitalier articulée avec une prise en charge de proximité impliquant les professionnels de premier recours et le médecin référent protection de l'enfance du département.

## Où ?

Lieu d'accueil facile d'accès  
au **rez de chaussée de l'Hôpital Timone Enfants**

## Comment ? Le parcours de soin

En amont, pendant ou en aval de la procédure judiciaire

**En amont de la procédure** : parcours d'évaluation : mineurs de moins de 12 ans ou de moins de 18 ans mais ayant des facteurs de vulnérabilité pour lesquels une situation complexe de maltraitance est suspectée avec nécessité d'une prise en charge médico-psycho-sociale

**Lors de la procédure judiciaire** : enfants accueillis au décours d'un signalement, en vue d'une audition filmée et d'une prise en charge médico-psycho-sociale

**Au décours de l'évaluation** : aide à l'organisation du projet de soins